



# Au fil du Ponteillard

## Bulletin d'informations municipales de la Commune de MALLEMOISSON

N°70

Juillet - Août - Septembre 2016

LES  
DATES  
À RETENIR

13

### Agenda

#### Juillet

##### Dimanche 10 Juillet :

Vide Grenier organisé par le Comité des Fêtes. (Renseignements au 06.50.53.72.11)

##### Samedi 23 Juillet :

Vide grenier organisé par La Boule Duyes Bléone. (Renseignements au 06.32.72.58.95)

#### Août

##### Du 26 au 29 Août :

Fête Votive organisée par le Comité des Fêtes. (Renseignements au 06.50.53.72.11)

#### Septembre

##### Samedi 3 Septembre à 09h30:

Café citoyen organisé par la Mairie  
La population est conviée à y participer. L'occasion d'échanger sur les sujets communaux et de faire connaissance avec les nouveaux habitants.  
(Renseignements au 04.92.34.65.03)

##### Samedi 17 Septembre :

Concert Hits&Run et Buffet organisé par l'Amicale de la Médiathèque. (Renseignements au 06.83.34.38.53)

##### Dimanche 18 Septembre :

Vide Grenier organisé par le Grillon Buissonnier.  
(Renseignements au 06.74.36.17.02)

##### Jedi 29 Septembre :

Concours de Boules organisé par les Joyeux Grillons.  
(Renseignements au 06.50.53.72.11)

### Le mot du Maire

#### Mise au point concernant le devenir de la voie ferrée...

Suite aux différentes interprétations et autres informations parfois erronées circulant au sujet de l'arrêt de l'activité Vélorail, il est indispensable d'expliquer les raisons qui ont conduit les conseillers municipaux de Mallemoignon au non renouvellement de la convention avec SNCF réseau et l'association Vélorail basée en Dordogne (à Eyzeraac). En effet, la commune de Mallemoignon avait signé en 2011 une convention pour 5 ans, permettant à l'association Vélorail d'exercer son activité touristique depuis Mallemoignon en direction d'Aiglun (impossible à l'époque d'aller jusqu'à Digne au vu de l'état des ouvrages à refaire et des risques d'éboulement au rocher coupé). L'association Vélorail souhaitant poursuivre son activité a sollicité la signature d'une nouvelle convention dès la fin de l'année 2015.

Après étude attentive de tous les documents fournis et anticipation des différents risques possibles, le conseil municipal s'est prononcé défavorablement afin de préserver les intérêts de la commune.

Effectivement, la convention entre SNCF Réseau et la commune comporte un important transfert de responsabilités (en cas d'accident, en cas de travaux ....) à l'égard des contribuables de Mallemoignon.

Parmi les propositions du responsable du vélorail, le départ d'un parcours depuis Mallemoignon en direction de Malijai avec, sur la commune de Mirabeau le passage très « risqué » de l'embranchement du CD117... , il nous est apparu plus sage au vu des risques routiers importants sur ces intersections et en considérant les travaux en cours sur cette portion du Pont des Duyes, de ne pas engager la responsabilité et par voie de conséquence les finances communales de Mallemoignon.

Pendant plusieurs mois, les 4 autres communes concernées par la voie ferrée sur le Val de Bléone ont été contactées à plusieurs reprises, toutes sans exception, Digne, Aiglun, Mirabeau et Malijai ont refusé de signer cette convention beaucoup trop engageante.

Dans le même temps des actions ont été menées auprès de la Région pour tenter de trouver des solutions alternatives, et des pétitions et autres campagnes de désinformations ont commencé à fleurir sur la commune et même au-delà...

En parallèle de cette problématique de poursuite de l'activité de Vélorail, les maires de Digne, Aiglun, Mirabeau et Malijai se sont réunis à notre initiative pour évoquer le devenir de cette voie non utilisée depuis des décennies.

La raison et la maîtrise de la fiscalité conduisent aujourd'hui à un constat simple au sujet de l'utilisation de cette voie dans les prochaines années.

L'étude réalisée par SNCF Réseau restituée le 4 février 2013 suite au comité de pilotage du même jour concluait de la façon suivante:

- "investissement minimum de 100 millions d'euros auxquels il faut ajouter les aménagements des gares et des pôles d'échange (20M€), l'acquisition du matériel nécessaire (30 à 40 M€), les coûts annuels d'exploitation ( 3 à 5 millions d'euros par an).

- taux de rentabilité interne négatif de -2% alors que le seuil minimal de rentabilité des projets d'infrastructures de transport est fixé à 4%."

La question n'est plus à ce jour de savoir si l'on est pour ou contre le train (puisque bien sûr, hors toutes ces considérations, tout le monde se prononcerait en faveur du train...). La question qui se pose aujourd'hui est : au vu du coût d'investissement, des coûts de fonctionnement et des études de rentabilité concernant la remise en route du train, qui peut aujourd'hui prendre en charge de tels budgets ?

Alors pour que tout soit bien clair et bien compris, il ne s'agit en aucun cas pas d'opposer le train ou le Vélorail à l'opportunité de créer une Voie verte, il s'agit sereinement et dans un discours responsable de proposer une alternative possible et raisonnable.

Un peu de pragmatisme, de sérieux et d'objectivité sont plus que jamais de mise aujourd'hui !

Le Maire, Emmanuelle Martin

N.B. Tous les documents cités peuvent être consultés en mairie.

## Programme de la Fête Votive

### Vendredi 26 Août 2016

- 21h : Doublette mêlée 100€  
Les mises 10€ par équipe  
Consolante incorporée
- 21h : Concours de contrée par équipe 30€  
Les mises 5€ par joueur
- 22h : Bal avec Sylv'anim soirée Karaoké

### Samedi 27 Août 2016

- 14h : Triplette mixte 120€ \*  
Les mises 15€ par équipe  
Consolante incorporée
- 16h : Loto : 4€ le carton - 10€ les 4 cartons
- 21h : Doublette mixte 100€  
Les mises 10€ par équipe  
Consolante incorporée
- 22h : Bal avec Sylv'anim

### Dimanche 28 Août 2016 :

- 9h : Concours réservé aux habitants du village - lots en nature - 3€ par joueur
- 12 h : Apéritif d'honneur offert par la municipalité
- 12 h : Fanfare Dignoise
- 12h30 : Aioli dansant 15€ réservation au 0650537211
- 14h : Triplette choisie 150€ + mises 15€ par équipe - consolante incorporée
- 14h à 18h : Promenade en Poney (Gratuite)
- 16h : Animations pour enfants
- 16h : Concours de belote à la mée 30€ les mises 5€ par joueur
- 21h : Doublette mixte 100€ les mises 10€ par équipe - consolante incorporée
- 22h : Bal avec le groupe le Bastringue - Variétés - Musette

### Lundi 29 Août 2016

- 9h00 : Concours Provençal triplette 250€  
Les mises 15€ par équipe
- 14h30 : Triplette Pétaque 120€  
Les mises 15€ par équipe  
Consolante incorporée
- 22h00 : Bal avec "Les Totos Boys"

Le comité des fêtes se réserve le droit de modifier le programme et décline toute responsabilité en case de vol ou d'accident.

\* En cas de pluie le Concours de boules sera remplacé par un Concours de Cartes

## Démarches Administratives

### Recensement :

Le recensement est une obligation du service national pour les jeunes français âgés de 16 ans ils doivent se rendre dans leur mairie de domicile pour remplir un formulaire, accompagné d'un justificatif de domicile, de leur livret de famille et de leur carte nationale d'identité.

Si les délais ont été dépassés, il est toutefois possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique.

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement qui est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.

### Rentrée scolaire :

Pour toute nouvelle inscription à l'école de Mallemois, il est nécessaire de venir le plus tôt possible en mairie avec livret de famille et justificatif de domicile. Conditions d'inscription : les enfants doivent être âgés de 3 ans. Il est possible d'inscrire les enfants âgés de 2 ans et demi (sous réserve de place).



2

## Nouveautés

### Nouveautés à la médiathèque :

Les stocks viennent d'être renouvelés, nous avons reçu pas moins de 300 livres et 300 CD pour faire le bonheur de nos lecteurs. C'est tout nouveau : des DVD sont mis à la disposition des adhérents de la Médiathèque. Pensez à venir vous inscrire.

### Nouvelle association :

Une nouvelle association a vu le jour sur la commune de Mallemois. Il s'agit d'un club de pétanque et de jeu provençal nommé « La Boule Duyes Bléone ».

### Changement de propriétaire à la Boulangerie :

Depuis mi-juin la boulangerie a changé de propriétaire. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux acquéreurs Monsieur et Madame MARSY Stéphane et Nathalie ainsi qu'à leur fils Bryan, pâtissier.

La boulangerie est ouverte du mardi au samedi de 05h00 à 13h30 et de 16h00 à 19h00 et le dimanche de 05h00 à 13h00.

### La Médiathèque vous remercie :

Un grand merci aux Mallemoissonnais et Mallemoissonnaises pour les dons de livres effectués à la Médiathèque Communale Michel MARTIN.



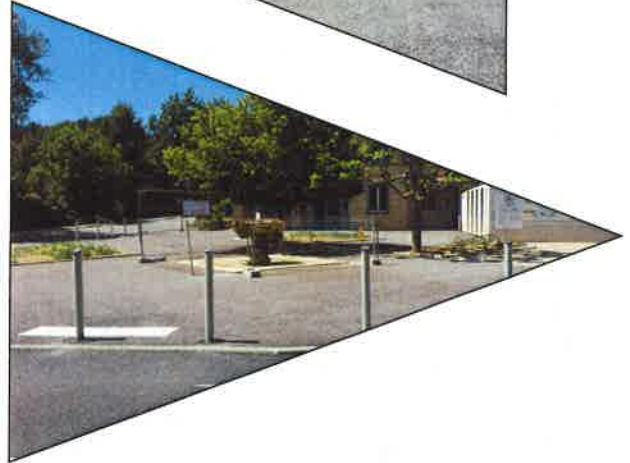
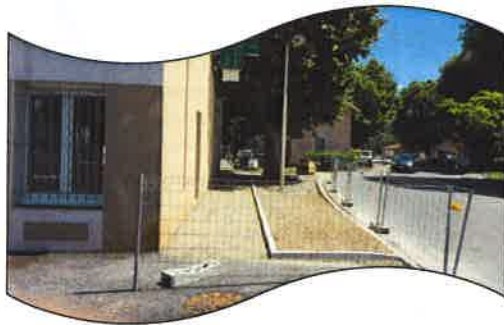
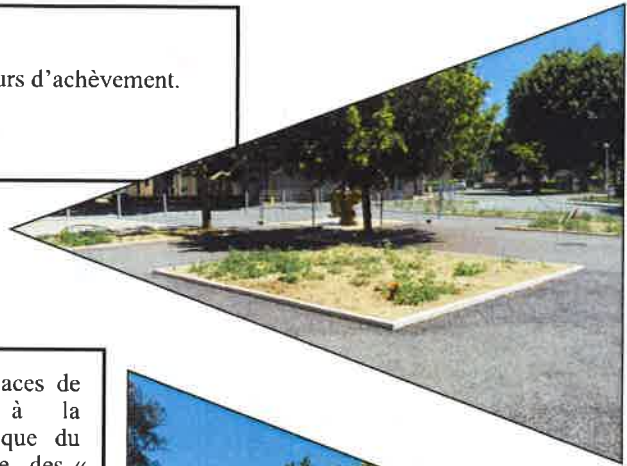
## Informations Communales

### Travaux de la place de la mairie :

Les travaux de la place de la mairie qui ont débuté mi-Mars sont en cours d'achèvement.  
La fontaine est en place.  
Les espaces verts attendent la bonne saison pour être ornements.  
L'éclairage public devrait être prochainement installé.



La refonte des places de parking face à la pharmacie ainsi que du contour de la salle des « Cèdres » est en cours.



3

### Sécurité des piscines privées :

Pendant la période estivale, il convient de faire preuve de la plus grande vigilance dans l'utilisation des piscines privées, particulièrement les jeunes enfants.  
L'absolue nécessité pour les parents ou personnes responsables de ne jamais relâcher leur vigilance à l'égard des enfants, et de veiller à ce que les enfants soient équipés de bouées.

### SUBVENTIONS VOTEES ET VERSEES AUX ASSOCIATIONS EN 2016

Associations	Subventions
Amicale de la médiathèque	400
Comité des fêtes	1000
Don du Sang	200
Ecole de Musique de Barras Mirabeau	200
GDA Duyes et Bléone	50
Les chevaux de St Estève	500
Les joyeux grillons	1000
OISDB	600
Prévention Routière	150
Tennis Club du Chaffaut	200

### Plan d'action sécheresse :

Le stade de vigilance est indiqué par un « Plan d'Action Sécheresse » consultable en mairie, nous devons donc vous sensibiliser sur la nécessité de réaliser des économies d'eau pour préserver ou prolonger la disponibilité de la ressource, pour se faire, plusieurs pratiques peuvent être déjà appliquées :

- procéder au lavage des véhicules dans les stations de lavage ;
- réduire le lavage des voies et trottoirs au strict nécessaire de salubrité ;
- procéder à des arrosages modérés des pelouses et espaces verts ;
- adapter les plantations aux mesures de restrictions possibles ;
- prendre des douches plutôt que des bains ;
- différer le nettoyage des terrasses et des façades ne faisant pas l'objet de travaux.



## Informations Pratiques :

### MAIRIE :

#### Horaires de la mairie :

Lundi : 13h30 à 17h00  
 Mardi : 13h30 à 17h00  
 Mercredi : 8h30 à 12h00  
 Jeudi : 8h30 à 12h00  
 Vendredi : 8h30 à 12h00  
 Samedi : 8h30 à 12h00

Téléphone : 04.92.34.65.03

Site internet de la mairie : [www.mairie-mallemoisson.fr](http://www.mairie-mallemoisson.fr)

NUMERO D'URGENCE DE LA MAIRIE (en dehors des jours et heures de la mairie et uniquement en cas de véritable urgence) **07.85.59.64.73**

### MEDIATHEQUE :

#### Horaire de la médiathèque Michel Martin :

Mardi : 13h00 à 17h00  
 Mercredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 18h30  
 Jeudi : 9h00 à 12h00 de 13h30 à 15h30 et de 17h30 à 18h30  
 Vendredi : 13h30 à 15h30 et de 17h30 à 18h30

### DECHETTERIE :

#### Horaires d'ouverture de la déchetterie Intercommunale :

Du Lundi au vendredi de 15h à 18h  
 Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 18h  
 Fermée le dimanche et les jours fériés.

## Appel au civisme :

### Cimetière :

Face à la recrudescence et l'amoralité de certains individus au sujet du pillage du cimetière, nous vous invitons :

- A faire preuve de vigilance
- A signaler des attitudes suspectes en mairie afin d'en informer la gendarmerie.



### Stationnement :

Grâce à la refonte de la place de la mairie un nouveau stationnement a été créé pour les personnes à mobilité réduite, cette place est donc uniquement réservée aux voitures ayant une vignette d'indications.

Merci de respecter cette signalétique.

### Vitesse :

Sécurité routière pour tous :  
 Sur la commune, la vitesse maximale autorisée pour tous les types de véhicule est de 50km/h sauf contre-indications de zones 30 dans notre agglomération.



### Dépôts des déchets verts :

Il est rappelé qu'il est strictement interdit de déverser des déchets verts dans des lieux inappropriés, et tout particulièrement dans le Ravin des Cathelières près de l'ilot de tri sélectif ainsi qu'au dessus du lavoir au bout de la rue Louis Liautaud.

Pour information, un Arrêté Municipal n°02/2013 interdisant les décharges sauvages est disponible en mairie. Toute infraction à cet arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément à la législation et à la présente réglementation.



### Rappel Ecobuage

La période du 16 juin 2016 au 14 septembre 2016 est considérée comme très dangereuse, l'emploi du feu y est donc totalement interdit.

Communes à aléa feu de forêt faible	Végétaux coupés feux de camps	AUTORISÉ	AUTORISÉ	INTERDIT Sauf délégation au préfet	AUTORISÉ
	Végétaux sur pied	AUTORISÉ	Déclaration mairie	16/06-14/09	Déclaration mairie
Communes à aléa feu de forêt fort	Végétaux coupés feux de camps	AUTORISÉ	15/03-15/05	15/05-15/10	14/10-31/12
	Végétaux sur pied	AUTORISÉ	Déclaration mairie	INTERDIT Sauf délégation au préfet	Déclaration mairie
				INTERDIT Sauf délégation au préfet*	AUTORISÉ

\* demande à déposer en mairie

## SERVICES :

### Déchets verts :

Le ramassage des déchets verts est réalisé par les employés communaux tous les premiers lundis du mois.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie et déposer leurs déchets verts dans des sacs poubelles devant leurs habitations.

Pour rappel, lors de gros volume de déchets verts, la commune met à disposition une benne au tarif de 20 euros.

### Permanence de l'Assistante Sociale :

Madame PAYAN effectue sa permanence de 9h00 à 12h00 tous les 3ièmes vendredis du mois. Pour toute demande de rendez-vous, merci de la contacter au 04.92.30.09.20.

Vous avez entre 18 et 70 ans, n'hésitez plus, vous pouvez venir donner votre sang



Pour l'année 2015, deux collectes ont eu lieu, l'une en Juillet et l'autre en Octobre.

Toutes deux ont généré de très bons résultats.

Merci à nos fidèles donateurs ainsi qu'aux nouveaux venus.

L'efficacité des actions passées nous a poussé à renouveler l'expérience.

Pour 2016, trois collectes sont prévues :

- => 20 Janvier
- => 19 Juillet
- => 30 Septembre

Un homme peut donner son sang jusqu'à 6 fois par an, une femme 4. Les nouveaux majeurs sont les bienvenus.

Soyons solidaires, mobilisons nous pour que l'on puisse conserver nos collectes.

### Fermeture exceptionnelle de la mairie :

- Lundi 29 Août

### Au fil du Pontellard n°70

Editeur : Mairie de MALLEMOISSON--Hôtel de ville 04510

Directeur de publication : Emmanuelle MARTIN, Maire

Comité de rédaction : Naïs GALLY, Responsable de gestion

Maquette et impression : Mairie de MALLEMOISSON